IMMOGLOO
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 39 boulevard Malesherbes – 75008 Paris
979 825 502 RCS Paris

(ci-après, la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 9 JANVIER 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf janvier,
Dans les locaux du siège social de la Société,

LA SOUSSIGNEE :

- **Axio Impact Cellulose**, société en commandite simple, dont le siège social se situe 39 boulevard Malesherbes – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 893 621 243, représentée par Axio Capital, société par actions simplifiée, , dont le siège social se situe 39 boulevard Malesherbes – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 800 014 664, elle-même représentée par Monsieur Laurent Tesson, dûment habilité à l'effet des présentes,

Titulaire de l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

En présence de **Axio Immobilier**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Paris (75008) – 39 boulevard Malesherbes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 800 091 365, représentée par Axio Capital Privé, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 39 boulevard Malesherbes – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 915 087 084, elle-même représentée par Monsieur Laurent Tesson, dûment habilité à l'effet des présentes, agissant en qualité de Président de la Société,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES ELEMENTS SUIVANTS :

- Les statuts de la Société ;
- Le texte des décisions ;
- Le rapport du Président de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Constatation de la démission d'Axio Immobilier de son mandat de Président de la Société ;
2. Nomination d'Axio Impact Cellulose en qualité de nouveau Président de la Société ;
3. Modification de la dénomination sociale de la Société ;
4. Pouvoir pour formalités.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président de la Société met aux voix les délibérations suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président et de la lettre de démission d'Axio Immobilier, prend acte de la démission **d'Axio Immobilier**, de ses fonctions de Président, avec effet à compter de ce jour, et donne quitus à ce dernier pour l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement d'Axio Immobilier, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Axio Impact Cellulose**, société en commandite simple, dont le siège social se situe 39 boulevard Malesherbes – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 893 621 243.

L'Associé Unique prend acte qu'Axio Impact Cellulose, a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

Décide de modifier la dénomination sociale de la Société, laquelle sera désormais dénommée "**La Cabane**".

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique,

En conséquence du changement de dénomination sociale objet de la précédente décision et après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de procéder à une mise à jour de l'article 2 des statuts comme suit :

« ARTICLE 2 DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est ***La Cabane. »***

Le reste de l'article demeure inchangé.

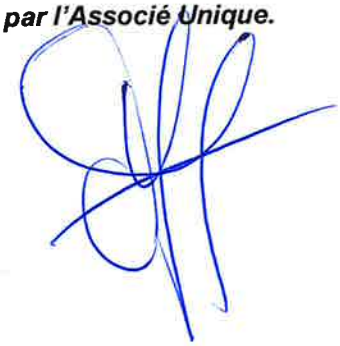
Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

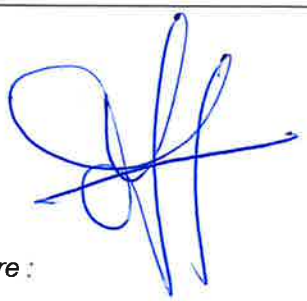


* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et par le Président.

Axio Impact Cellulose
Représentée par Axio Capital
Elle-même représentée par Monsieur Laurent Tesson
Associé Unique et Président [1]

Signature :



[1] Faire précéder de la mention "*Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société*"